



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION:**

PETITE ENFANCE-ENFANCE JEUNESSE  
DIRECTION DES SOLIDARITES

Affaire suivie par : Jennifer ROTTIER

**N°D24DSPE184**

**OBJET: CTG - CONTRAT DE CESSIION – SPECTACLE LE CIRQUE ENCHANTE DE NOEL – ASSOCIATION PTI POA – ANNEE 2024**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'offre de prestation de l'association PTI POA, représentée par son Président Patrick Gineste, dont le siège est 63 bis, avenue de Saint Exupéry 31400 Toulouse, pour le spectacle « Le cirque enchanté de Noël », qui sera présenté à l'accueil de loisir du Foulon de Monsempron Libos, le mercredi 04 décembre 2024 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de mener des actions en transversalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de mener des actions culturelles, dès le plus jeune âge, en faveur des enfants accueillis dans les structures petite enfance et enfance jeunesse ;

Considérant que le spectacle « Le cirque enchanté de Noël » rentre dans les actions visées ci-dessus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**1°) – D'approuver le contrat de cession en référence, dont le total de la prestation artistique s'élève à 690 € TTC payable par virement bancaire ou administratif à réception de la facture ;**

**2°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2024 ;**

**3°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président en charge de l'Enfance et Jeunesse à signer le contrat en référence, et tout document se rapportant à ce dossier.**

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

**Certifié exécutoire le : 28 octobre 2024**

**Reçu en Sous-Prefecture le :**

**Publié ou Notifié le : 28 octobre 2024**



Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 23 octobre 2024  
Le Président  
Didier CAMINADE

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)